

**2791 CHEMIN DE SAINT BERNARD**  
**Société civile immobilière**  
**au capital de 840 euros**  
**Siège social : 2791 CHEMIN DE SAINT BERNARD - QUARTIER DES**  
**MOULINS**  
**06220 VALLAURIS**  
**497 606 525 RCS ANTIBES**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 12 OCTOBRE 2024**

L'an 2024,  
Le 12 octobre,  
A 18 heures 00,

Les associés de la Société 2791 CHEMIN DE SAINT BERNARD, société civile immobilière au capital de 840 euros, divisé en 84 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame Helle BJERREGAARD, titulaire de 25 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Serge CAYZAC, titulaire de 25 parts sociales en pleine propriété

Les associés présents représentent plus de la moitié des parts sociales composant le capital de la Société, dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Serge CAYZAC, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur OLE BJERREGAARD, décédé et détermination de ses pouvoirs,
- Fixation de la rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

SL  
MB

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte du décès de Monsieur OLE BJERREGAARD, survenu le 12 octobre 2024, et décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Madame Helle BJERREGAARD , demeurant 40 allée de la Tour de la la Madone, Les Hauts de Vaugrenier, 06270 VILLENEUVE LOUBET  
pour une durée illimitée.

Madame Helle BJERREGAARD exercera ses fonctions dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et par l'article 17 des statuts.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Madame Helle BJERREGAARD déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'elle n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décidera ultérieurement de la rémunération de Madame Helle BJERREGAARD, mais elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Serge CAYZAC  
Gérant



Helle BJERREGAARD  
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

« Bon pour accord et  
par acceptation des fonctions  
de gérant »

